

L'électricité canadienne et  
**l'économie**

---

**Pour une perspective énergétique ●  
nord-américaine**

**Proposition d'action dans le  
domaine de l'électricité**

Mars 2002  
Association canadienne de l'électricité

Resignements : Timothy Egan, (416) 535-2815  
[tegan@spectranet.ca](mailto:tegan@spectranet.ca)



## I. L'électricité canadienne et le marché nord-américain de l'électricité

Au cours de l'année qui a suivi la publication, par l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ), de son premier document sur le marché nord-américain de l'électricité, un certain nombre d'événements ont modifié les perspectives de cette industrie sur le continent.

Le plus marquant fut sans contredit la série d'attentats terroristes perpétrés à l'endroit des États-Unis le 11 septembre 2001. Ces attentats ont notamment démontré que l'infrastructure d'une société ouverte était vulnérable à la violence terroriste. Elles ont aussi permis de constater le caractère hautement intégré de l'infrastructure des deux pays. Depuis cette date, l'enjeu de la sécurité dans son ensemble, y compris ses ramifications dans le domaine de l'énergie, est une préoccupation prioritaire pour les É.-U. et le Canada et il ne fait pas de doute qu'il le restera.

Le deuxième événement s'inscrit dans la foulée de la crise de l'électricité qui a sévi en Californie l'an dernier. Il s'agit du repli de l'économie nord-américaine et de la faillite d'Enron, qui ont secoué non seulement la confiance du public à l'égard du processus de restructuration, mais aussi celle des investisseurs. Même si ces événements n'ont pas interrompu le processus de mutation en cours qui touche la plus grande partie de l'industrie nord-américaine de l'électricité, ils ont fait ressortir la nécessité pour les gouvernements de se concerter en vue d'intégrer les nombreuses initiatives stratégiques en matière d'électricité. L'intégration accrue du marché de l'électricité Canada-É.-U. contribue positivement au processus de transformation en cours – elle est également avantageuse pour les consommateurs et les producteurs. L'ACÉ croit que, au cours de la dernière année, on a su mettre en place le dialogue nécessaire au déploiement de cette démarche intégrée, mais que ce dialogue doit être activé.

Enfin, l'année qui vient de s'écouler a aussi été marquée par des événements de première importance qui ont eu des incidences sur l'enjeu des changements climatiques. Alors que les pourparlers de Bonn et de Marrakech ont permis de sceller un pacte dont les règles combleront les espoirs du Canada, l'objectif de Kyoto de réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) de 6 pour cent par rapport aux niveaux enregistrés en 1990 d'ici la période 2008-2012 demeure un défi de taille pour le Canada. Il ne reste que six ans avant le début de la première période d'engagement et le Canada dépasse encore ces niveaux de plus de 25 pour cent. Le retrait des États-Unis du Protocole et l'adoption par ce pays d'un plan national beaucoup moins rigoureux que Kyoto signifient que, s'il tente de mettre en œuvre Kyoto, le Canada se placera dans une position concurrentielle désavantageuse au plan des coûts par rapport à son principal partenaire commercial. L'industrie de l'électricité ne peut ignorer l'enjeu des changements climatiques, mais ce dilemme soulève une question grave. Quelle est la meilleure façon de résoudre cet enjeu ? L'ACÉ croit que l'industrie et les gouvernements devraient, pour s'attaquer efficacement au problème, envisager une démarche d'envergure continentale assortie d'objectifs réalistes de réduction à long terme des GES.

Non seulement avons-nous dû faire face à tous ces enjeux, mais c'est aussi en cette année que l'Administration Bush a lancé sa stratégie énergétique, une stratégie axée sur la sécurité d'approvisionnement. La sécurité, l'environnement et la restructuration sont profondément touchés par les enjeux de l'approvisionnement. Pour le moment, le Canada est épargné par la crise de l'approvisionnement, mais si nous ne nous penchons pas sérieusement sur nos besoins futurs en énergie et si nous ne prenons pas des mesures pour attirer les investissements, nous pourrions être touchés par une pénurie intérieure semblable à celle qui a touché les marchés des É.-U. Si nous n'examinons pas avec attention la demande future et si nous n'investissons



pas adéquatement dans de nouvelles installations de production et de transport, le Canada et les É.-U. risquent tous deux d'éprouver des problèmes à long terme au chapitre de la sécurité d'approvisionnement.

L'industrie de l'électricité doit se concerter avec les gouvernements nationaux pour mettre en place le cadre le plus coopératif possible, qui fera que, lorsqu'un problème surgira, il pourra être résolu dans le cadre d'un partenariat nord-américain. Le haut niveau de vie dont nous jouissons au Canada et aux É.-U. est lié à une électricité sûre, fiable et abordable. Un partenariat efficace peut nous aider à procurer aux deux pays un avantage au plan de la sécurité et de l'économie.

En tant que tribune et porte-parole à l'échelle nationale de l'industrie de l'électricité au Canada, l'ACÉ s'est engagée à assurer la réussite de ce partenariat. Depuis longtemps,

les entreprises d'électricité membres de l'Association – qui représentent environ 95 pour cent de la puissance de production installée du Canada, soit la totalité des installations de transport à haute tension et la plus grande partie des réseaux de distribution du pays – fournissent aux Canadiens une électricité sûre, fiable et abordable. Or, ces entreprises sont déterminées à faire en sorte de compter, dans l'avenir, plusieurs clients au-delà de nos frontières.

L'ACÉ a préparé ce document afin de fournir un aperçu général de l'industrie canadienne ainsi que les points de vue de celle-ci sur les initiatives susceptibles d'améliorer le fonctionnement des marchés de l'électricité dans un contexte nord-américain et, de ce fait, de renforcer le partenariat en place. Cette organisation a pour auditoire cible les décideurs et les conseillers en politiques des deux pays.



## II. La relation Canada-É.-U. dans le domaine de l'électricité

Née de la volonté de combler les besoins intérieurs respectifs en matière d'électricité, la relation Canada-É.-U. à ce chapitre a évolué au cours du dernier demi-siècle. Tout a commencé par la mise en place de petites lignes de jonction et par l'aménagement de cours d'eau frontaliers pour la production d'hydroélectricité; par la suite, les deux pays ont conclu des accords de gestion de la fiabilité des réseaux de transport, mis en place des interconnexions majeures à leur frontière commune, intensifié les exportations et les importations et multiplié les acquisitions d'installations de part et d'autre de la frontière.

L'accès à des ressources en énergie électrique abondantes, fiables et à prix raisonnable est considéré comme un avantage concurrentiel sur le marché nord-américain en regard des autres régions du monde. Le consommateur s'attend à un niveau élevé de fiabilité, de sécurité d'approvisionnement et de performance environnementale de l'électricité.

Le Canada et les É.-U. disposent d'infrastructures très diversifiées en matière d'électricité.

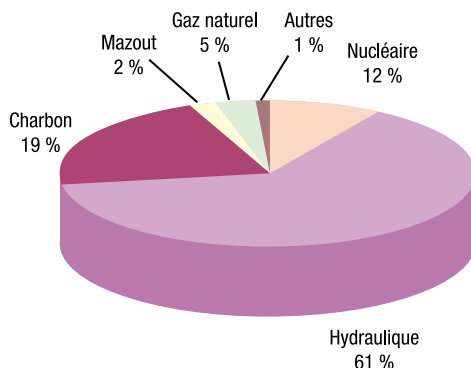
Dans les deux pays, la répartition des pouvoirs entre les gouvernements fédéraux et ceux des provinces ou des États fait en sorte qu'aucun n'exerce une compétence exclusive en matière d'électricité. Au Canada, les compétences des provinces sont plus importantes que celles des États aux É.-U. C'est pourquoi les démarches adoptées à l'égard des marchés de l'électricité sont différentes dans les deux pays, où la proportion d'entreprises publiques et privées diffère et où les stratégies de déréglementation sont très variées.

La diversité de nos infrastructures se reflète aussi dans la part qu'occupent les technologies classiques et nouvelles dans nos bilans de production respectifs. Cette diversité reflète principalement la disponibilité des ressources, les différentes régions géographiques ayant accès à des sources d'énergie différentes. Si on les relie ensemble, ces diverses installations de production offrent la possibilité d'améliorer l'efficacité de la gestion des réseaux régionaux, de réduire les impacts environnementaux et d'améliorer la fiabilité du service.

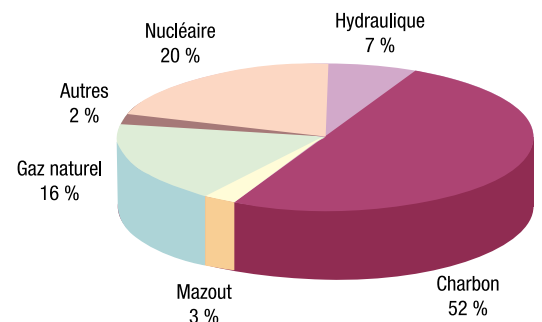
Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des diverses sources d'énergie au Canada et aux États-Unis.

### Production d'électricité par source d'énergie au Canada et aux É.-U. en 2000

Production d'électricité nette au Canada, 2000  
Total = 582 TWh



Production d'électricité nette aux États-Unis, 2000  
Total = 3 800 TWh



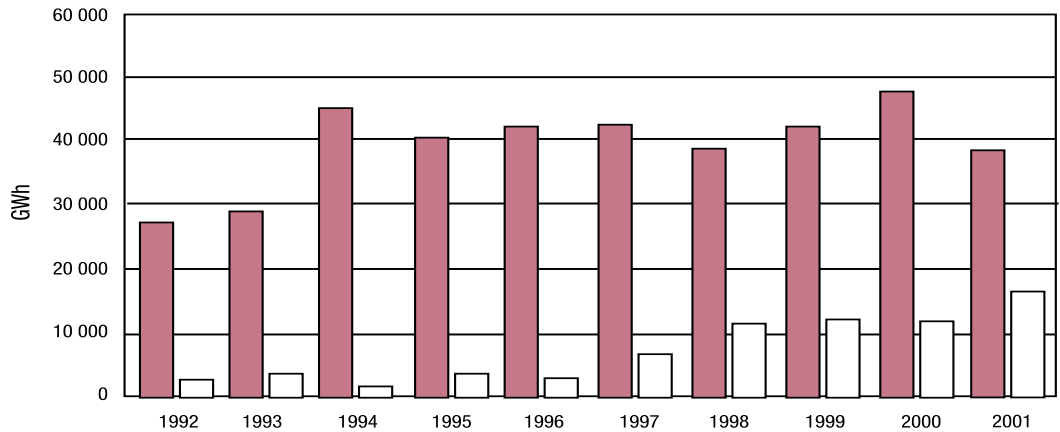
Sources : 1) Guide statistique de l'énergie, 57-601 UPB, juillet 2001, Statistique Canada, 2001; 2) Bulletin trimestriel disponibilité-écoulement d'énergie au Canada, 57-003 XPB, 4e trimestre 2000, Statistique Canada, 2001; 3) Electric Power Annual 2000, U.S. Department of Energy, 2001.



Les deux pays ont bénéficié des économies que permet une intégration accrue. Désormais, l'électricité est un élément clé de la relation énergétique globale entre les deux pays et y occupe une place de plus en plus

importante – et comme le démontre le graphique ci-dessous, cette relation prend de plus en plus la forme d'échanges bidirectionnels d'envergure et non seulement de transferts nord-sud.

### Exportations d'électricité du Canada et importations des É.-U., 1992-2001

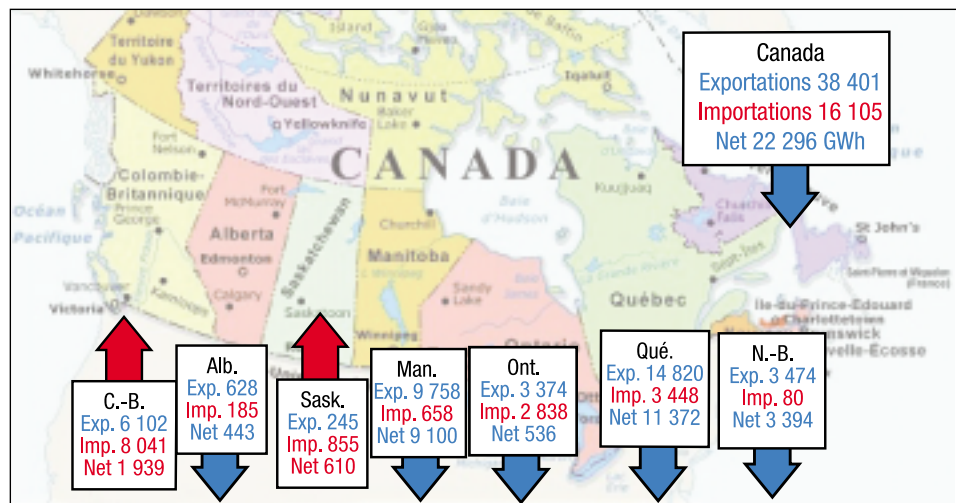


Source : Exportations et importations d'électricité, 1980 à 1999, Office national de l'énergie, 2001

Les importations et les exportations permettent d'équilibrer l'utilisation des réseaux et aident à préserver la fiabilité de l'approvisionnement aux points de transfert. Bien que le Canada soit un exportateur net d'électricité, il est aussi un importateur net à divers points le long de la frontière – cette

situation change d'ailleurs d'une année à l'autre, reflétant les variations des conditions de marché des deux côtés de la frontière. Le fait que ces changements interviennent année après année témoigne aussi de l'importance de l'intégration des réseaux régionaux dans le marché.

### Volume net des exportations-importations, 2001



Source : Exportations et importations d'électricité, janvier 2001 à décembre 2001, Office national de l'énergie, 2001

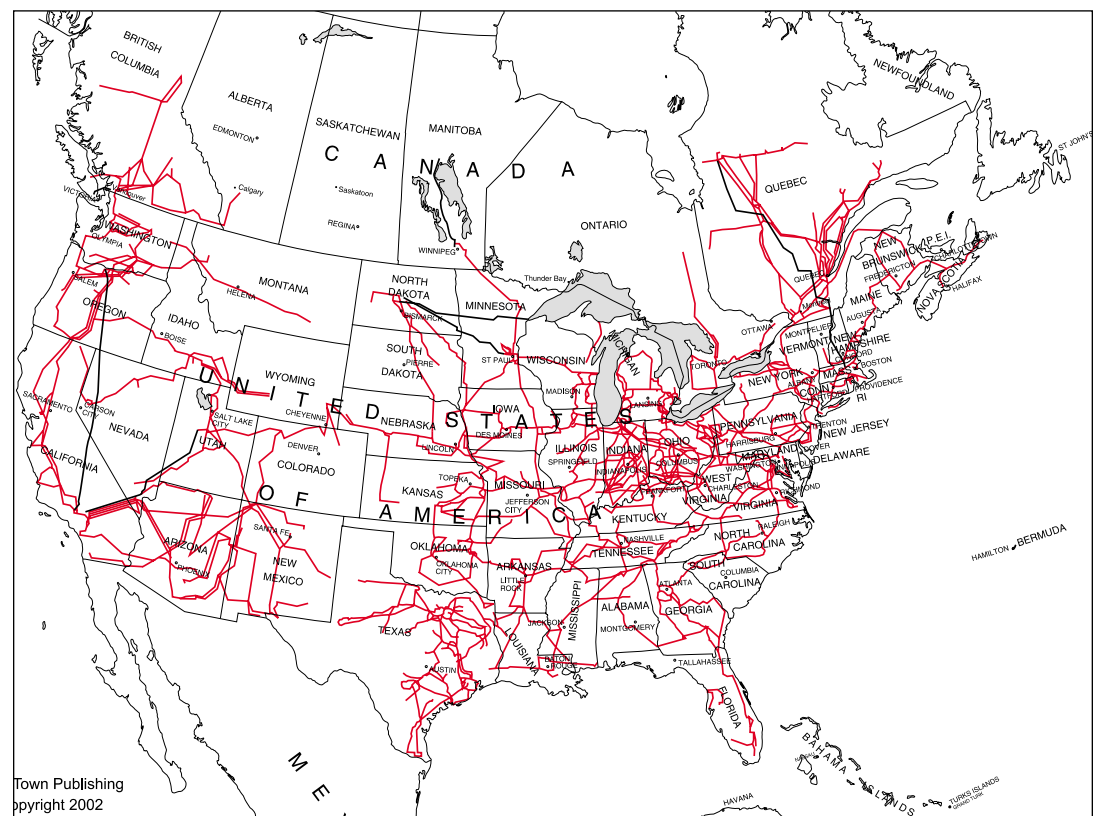


Les divers marchés régionaux ne sont pas statiques; ce sont plutôt des zones de commerce hautement intégrées et actives. Les frontières nationales ne font pas en soi obstacle au commerce étant donné que le produit en question – des électrons – n'y est pas sensible. Cependant, les régimes de réglementation ont des incidences importantes sur les marchés dans la mesure où les décisions en matière d'investissement et de planification sont prises en grande partie en fonction des garanties d'ordre juridique offertes par les instances respectives des deux pays.

La carte du réseau de transport nord-américain qui suit illustre clairement le fonctionnement des marchés régionaux illustrés ci-dessus. Le commerce de l'électricité intervient à

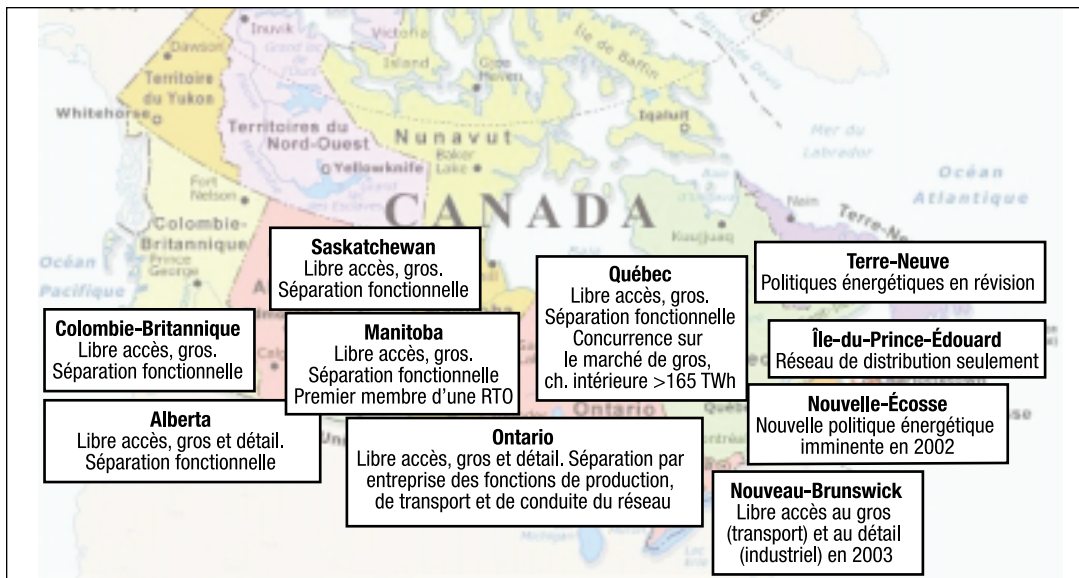
divers points de la frontière Canada-É.-U. et reflète l'orientation nord-sud du réseau canadien, celui-ci étant intégré à la toile plus complexe que représente l'infrastructure de transport des É.-U. Or, à presque toutes les interconnexions importantes déjà en place, on parle de la possibilité d'accroître cette intégration régionale nord-sud. En bref, le réseau nord-américain offre un grand potentiel à cet égard, et ce, pour le bénéfice des consommateurs et des industries intéressés à une offre d'électricité à long terme fiable. Pour maintenir les niveaux actuels de fiabilité et améliorer l'accès aux divers marchés des deux côtés de la frontière, les gouvernements et l'industrie doivent, à partir du cadre stratégique et réglementaire déjà en place, travailler ensemble en vue d'assurer cette intégration si avantageuse.

### Réseau de transport nord-américain



Carte : tous droits réservés ACÉ. Les lignes illustrées sont des lignes à 345 kV et plus. Il existe plusieurs interconnexions de moins de 345 kV entre le Canada et les É.-U. qui ne sont pas illustrées sur cette carte.

## La restructuration de l'industrie de l'électricité au Canada



La restructuration de l'industrie de l'électricité est toujours en cours tant au Canada qu'aux É.-U. Comme certains États, aux É.-U., certaines provinces canadiennes réalisent des programmes de restructuration beaucoup plus vigoureux que d'autres. L'Alberta a libéralisé ses marchés de détail et l'Ontario doit faire de même au printemps

de cette année. D'ici là, environ 50 % de la clientèle de détail du Canada sera dans des marchés entièrement libéralisés. D'autres provinces continuent d'évaluer les changements éventuels à apporter en vue de faire en sorte que les besoins en électricité de leurs citoyens puissent être comblés de la meilleure manière possible.



### III. Thèmes clés en vue de faire progresser la relation

L'ACÉ croit qu'il est à l'avantage des consommateurs d'énergie du Canada et des États-Unis de renforcer la relation actuelle entre les deux pays dans le domaine de l'électricité.

Il pourra en résulter une plus grande efficacité globale des réseaux, une progression constante de la performance environnementale de l'industrie, une amélioration de la sécurité d'approvisionnement et de la fiabilité des réseaux ainsi qu'un meilleur fonctionnement du marché. Pour maximiser les avantages pouvant découler du renforcement de cette relation, il faudra établir un dialogue bien ciblé entre les intervenants de l'industrie et les hauts fonctionnaires des gouvernements au Canada et aux É.-U.

L'ACÉ croit que, pour établir ce dialogue, on doit reconnaître que les cadres réglementaires sont de plus en plus influencés par ce qui se passe ailleurs. C'est pourquoi les organismes de réglementation doivent surveiller de près ce qui se passe sur les autres marchés. Compte tenu de ce fait, nous croyons que le dialogue doit reposer sur quatre thèmes :

- **Intensifier le commerce.** En 2001, le commerce bilatéral a représenté quelque 53 000 GWh d'énergie électrique – soit l'équivalent de la moitié de la demande de l'État de New York – le Canada ayant alimenté les marchés de 20 États.

- **Stimuler l'investissement.** La relation entre les deux pays au chapitre de l'investissement a évolué et de plus en plus d'entreprises canadiennes et américaines investissent au-delà de leurs frontières respectives, et ce, jusqu'au Mexique.
- **Protéger l'environnement.** Un nombre croissant d'enjeux environnementaux soulèvent des préoccupations communes et ont une portée de plus en plus continentale.
- **Soutenir le progrès technologique.** Les nouvelles technologies visant à la fois l'offre et la demande ainsi que les enjeux environnementaux s'y rapportant intéressent de plus en plus les entreprises d'électricité et les gouvernements de tout le continent.

Dans les pages qui suivent, l'ACÉ avance des idées plus précises sur ce qui peut être fait à l'égard de chacun de ces thèmes. Chacune de ces idées devra par la suite être davantage développée pour permettre la détermination des initiatives stratégiques à mettre de l'avant. Certaines de celles-ci seront à caractère transfrontalier ou même d'envergure continentale. D'autres concerneront principalement la politique nationale. Dans tous les cas, un tel travail de mise au point doit s'inscrire dans le dialogue entre les intervenants des gouvernements et de l'industrie en vue de préserver l'accès à une électricité sûre, fiable et abordable pour tous les consommateurs en Amérique du Nord.



## **IV. Une perspective énergétique nord-américaine**

### **A. Intensifier le commerce**

#### **Proposition de politique**

Les entreprises membres de l'ACÉ croient qu'une intensification du commerce dans les deux directions peut comporter des avantages importants pour les citoyens des deux pays. Pour maximiser ces avantages, il est nécessaire de s'attaquer à deux grands enjeux : renforcer les règles du commerce et assurer une infrastructure adéquate.

L'ALENA représente un cadre solide sur lequel nous pouvons et devons nous fonder pour intensifier le commerce. Si elles sont pleinement respectées, les règles de l'ALENA peuvent limiter les obstacles au commerce. Cependant, dans le cas particulier du secteur de l'électricité, qui est actuellement soumis à de profondes transformations, ce cadre doit constituer le fondement d'un dialogue entre les partenaires de l'ALENA afin qu'il soit possible de prévoir les problèmes en matière de commerce et qu'on puisse les résoudre avant qu'ils ne deviennent des obstacles réels à une coopération accrue. Le débat en cours sur une éventuelle norme relative à un portefeuille d'énergies renouvelables (RPS, pour Renewable Portfolio Standard) au Congrès des É.-U. fait ressortir la nécessité pour l'industrie et le gouvernement de se concerter pour faire en sorte que les politiques intérieures soient adaptées au cadre de l'ALENA. Si les É.-U. adoptent le programme fédéral sur la RPS – selon les critères utilisés pour définir les énergies renouvelables – une partie du marché des É.-U. pourrait être fermée aux fournisseurs canadiens d'électricité. L'industrie et le gouvernement doivent, ensemble, voir à ce que le marché reste ouvert et accessible et faire en sorte d'éviter les différends commerciaux aux effets potentiellement destructeurs.

L'industrie de l'électricité est en pleine restructuration, se dirigeant vers une compétitivité accrue des marchés et un

degré beaucoup plus élevé d'intégration interrégionale. Dans plusieurs cas, on ne connaît pas encore les principes qui régiront cette nouvelle situation au chapitre de la réglementation et de la concurrence. La façon dont les règles seront conçues et appliquées dans chacun des pays et à chaque palier de pouvoir au sein de ceux-ci pourrait compromettre l'atteinte de l'objectif d'intensifier le commerce, que ce soit par inadvertance ou à dessein.

Compte tenu de l'évolution de l'industrie et de son cadre réglementaire aux paliers national, provincial et des États, le Canada et les É.-U. doivent se concerter afin de maximiser les possibilités d'améliorer le commerce et de minimiser les obstacles à cette activité.

Entre-temps, il sera important de renforcer l'infrastructure matérielle d'acheminement de l'électricité – soit le réseau de transport. Il existe des exemples de modes d'approvisionnement pouvant être utilisés pour alimenter les régions touchées par la congestion au chapitre du transport. On doit déterminer les possibilités de soulager cette congestion et prendre des mesures pour assurer des rendements adéquats et abréger les délais d'établissement des sites.

#### **Initiatives particulières à l'intention des deux gouvernements**

##### **Priorité actuelle**

Aux États-Unis, le débat entourant la fiabilité a été particulièrement animé au cours des six derniers mois, que ce soit au Congrès ou à la FERC. Les entreprises membres de l'Association canadienne de l'électricité maintiennent leur engagement à l'égard de la mise en place d'un nouveau mécanisme de fiabilité nord-américain sous l'égide d'une organisation d'assurance de la fiabilité autoréglementée respectant les diverses sphères de compétence tout en favorisant la poursuite de l'intégration du réseau de production-transport. La possibilité de faire progresser cette initiative est actuellement entre les mains des législateurs des É.-U. –



et il ne fait pas de doute qu'il en résultera des avantages pour les consommateurs des deux côtés de la frontière. Les gouvernements des deux pays ont reconnu les mérites de cette démarche et doivent encourager sa concrétisation.

#### Autres possibilités

- Miser sur le mécanisme de consultation Canada-É.-U. déjà en place en matière d'énergie et, selon le cas, sur le Groupe de travail nord-américain sur l'énergie créé dans le cadre de l'ALENA afin de créer un mécanisme de surveillance ainsi qu'un forum permanent pour la négociation et la résolution des facteurs de friction éventuels avant qu'ils ne deviennent de véritables différends commerciaux.
- Appuyer le principe selon lequel les initiatives législatives touchant la restructuration de l'industrie, l'amélioration de la fiabilité ou l'amélioration de la performance environnementale doivent être conformes à l'ALENA et ne pas créer d'entraves au commerce – par inadvertance ou autrement – et s'engager à respecter ce principe.
- Étudier la possibilité d'établir des cadres réglementaires et fiscaux susceptibles de faciliter la mise en place de nouvelles infrastructures de transport à des goulots d'étranglement clés du marché continental.

## B. Stimuler l'investissement

### Proposition de politique

Les gouvernements du Canada et des É.-U. partagent l'objectif d'assurer un équilibre offre-demande durable en matière d'électricité. Même si elle constitue une mesure importante, la gestion de la croissance de la demande par le biais de l'efficacité énergétique et de la conservation ne suffira pas à combler les besoins.

Des installations de production nouvelles et de remplacement ainsi que des infrastruc-

tures de transport pour acheminer l'électricité produite sont essentielles et doivent être aménagées au cours des prochaines années dans toute l'Amérique du Nord. Dans la plupart des marchés au Canada, la situation est moins extrême qu'elle l'a été dans certains marchés aux É.-U., mais certains doivent faire face à des contraintes aux chapitres de la production et du transport. Ainsi, si l'on tient compte de la croissance de la charge intérieure, des exportations, des mesures de gestion de la demande et d'amélioration de l'efficacité ainsi que de la mise au rancart de centrales, les besoins en énergie nouvelle et de remplacement atteindront 205 TWh d'ici 2020 – soit plus du tiers de la production actuelle.

L'augmentation de l'investissement dans le secteur de l'électricité revêt une importance critique et ne doit pas se limiter aux technologies et aux sources d'énergie nouvelles. Même si l'investissement dans celles-ci est important et doit être encouragé, l'Amérique du Nord sera acculée à un déficit de production grave si elle ne mise pas aussi de façon importante sur les technologies et les sources d'énergie classiques.

Les gouvernements doivent voir à mettre en place les conditions d'investissement appropriées. Les règles qui encadrent ces conditions relèvent en grande partie des politiques nationales. Cependant, les deux pays ont intérêt à faire en sorte de faciliter l'investissement des deux côtés de la frontière, à alléger les problèmes d'offre à court terme et, de façon plus particulière, à contribuer à l'intégration en cours des marchés.

L'une des conditions d'investissement importantes est une meilleure coordination de l'action des exploitants d'installations de transport par le biais des organisations de transport régionales (RTO). Des intervenants de toute l'Amérique du Nord participent activement au débat sur les RTO en vue d'assurer l'utilisation la plus efficace possible de l'infrastructure de transport déjà en place. À ce chapitre, les entités canadiennes n'ont pas un point de vue unique, mais ont des perspectives variées



qui reflètent les conditions différentes des marchés, les structures de propriété et d'autres conditions particulières à leurs marchés régionaux. Ce qu'elles partagent, toutefois, c'est une détermination à faire en sorte que les organes de réglementation des É.-U. comprennent que les objectifs sous-jacents à l'ordonnance 2000 ont une portée nationale et non internationale. Les organisations canadiennes actives dans les marchés des É.-U. négocient actuellement un éventail d'arrangements bilatéraux en vue de maintenir une coordination transfrontalière efficace après l'adoption éventuelle de cette ordonnance.

L'un des facteurs les plus déterminants des conditions d'investissement est cependant le cadre stratégique et réglementaire établi par les gouvernements. En général, des taux de rendement réglementés ne sont pas de nature à attirer l'investissement dans les infrastructures de transport. Les dispositions fiscales sont souvent dépassées en raison de l'évolution rapide de l'industrie. Les processus de détermination des sites contribuent à la fois à accroître le risque et à repousser les échéances et, ainsi, à empêcher plusieurs investissements.

Les deux pays doivent voir à réduire les retards et les incertitudes liés à la réglementation et prendre des mesures pour favoriser l'amélioration des taux de rendement sur les investissements en matière d'électricité.

### **Initiatives particulières à l'intention des deux gouvernements**

#### **Priorité actuelle**

À un moment où on doit accroître la production partout en Amérique du Nord après une période de plus d'une décennie où on a enregistré remarquablement peu de nouvelles mises en chantier, il est nécessaire d'examiner soigneusement les processus réglementaires en matière d'environnement dans le but de réduire à la fois les délais et l'incertitude tout en confirmant les normes environnementales. Diverses propositions législatives liées à l'énergie et

à l'environnement sont actuellement à l'étude par les législateurs nationaux au Canada et aux É. U. – qu'il s'agisse d'initiatives de renouvellement de permis ou de mesures touchant les espèces en péril. Les gouvernements doivent en profiter pour examiner mutuellement leurs régimes et pour déterminer les mesures d'efficacité qui pourraient s'appliquer aux deux pays.

#### **Autres possibilités**

- Examiner les structures fiscales pour faire en sorte que les régimes fiscaux facilitent l'investissement dans une industrie de plus en plus concurrentielle dans les deux pays.
- Favoriser la coopération en matière de réglementation afin de rationaliser le processus d'approbation des installations de transport transfrontalières, de manière à éliminer les goulots d'étranglement sur tout le continent.
- Moderniser les régimes de réglementation pour faire en sorte que les rendements réglementés tiennent compte de la nécessité d'attirer le capital.
- Rechercher des démarches intégrées à long terme en matière de gestion des émissions atmosphériques de manière à rendre l'investissement plus sûr.

### **C. Protéger l'environnement**

#### **Proposition de politique**

Freiner la croissance de la demande et favoriser les technologies nouvelles à faible impact constituent des moyens importants de combler nos besoins futurs en électricité tout en minimisant les incidences négatives sur l'environnement. Cependant, ces moyens ne suffiront pas à combler les nouveaux besoins dont nous avons fait état précédemment. C'est pourquoi ils doivent s'inscrire dans une stratégie plus large visant à résoudre les problèmes d'approvisionnement à long terme et à répondre aux préoccupations



pations de nature environnementale. Cette stratégie plus vaste doit aussi porter sur la réalisation des projets axés sur les technologies classiques qui sont nécessaires à notre sécurité énergétique, et ce, de manière à reconnaître les transformations qui touchent le marché de l'énergie, où les décisions en matière de production, de transport, de distribution et de vente au détail sont souvent prises indépendamment les unes des autres.

L'ACÉ croit que la politique environnementale doit comporter quatre grands volets :

- poursuivre les efforts en vue d'améliorer l'efficacité;
- favoriser les nouvelles technologies dont les avantages environnementaux ont été démontrés;
- mettre constamment l'accent sur l'amélioration de la performance environnementale des technologies classiques;
- fournir des efforts concertés en vue de résoudre, de manière plus systématique et mesurable, le problème du caractère écologiquement préférable de diverses options en matière d'offre.

La mise de l'avant d'une politique environnementale constitue un élément essentiel de tout plan énergétique à long terme. Cependant, il est nécessaire de reconnaître certaines limites à ce chapitre :

- Même si des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique sont mises en place, une augmentation importante de la demande est inévitable.
- La production, le transport et la consommation de l'énergie sous toutes ses formes ont des conséquences environnementales importantes et, même si les nouvelles technologies prometteuses sont nombreuses, aucune n'est exempte d'impacts sur l'environnement.
- Aucune technologie n'est universellement applicable sur l'ensemble d'un marché national – la disponibilité des sources

d'énergie, la géographie et plusieurs autres facteurs déterminent la technologie de production choisie pour un lieu donné. Pour que l'électricité soit fiable, abordable et peu polluante, toutes les technologies doivent être disponibles.

- Les installations déjà en place constitueront la plus grande partie de la puissance installée durant plusieurs années et peuvent faire l'objet de plusieurs améliorations environnementales économiques.

Nous devons reconnaître que plusieurs de nos préoccupations environnementales ont une portée continentale – pour y répondre, il faudra que les gouvernements du continent coordonnent leurs actions.

### **Initiatives particulières à l'intention des deux gouvernements**

#### Priorité actuelle

Les gouvernements des deux pays étudient actuellement des initiatives destinées à déterminer les produits d'énergie écologiquement préférables. Dans ce sens, il est nécessaire d'établir un cadre continental rationnel qui reconnaîtra les conditions du marché, les sources d'énergie disponibles et les diverses autres réalités du marché nord-américain actuel. Une telle initiative comporterait des avantages à long terme plus importants que bon nombre d'initiatives en cours qui, parce qu'elles visent des résultats rapides, peuvent entraîner une distorsion des marchés en désignant arbitrairement des gagnants et des perdants.

#### Autres possibilités

- Promouvoir la coopération touchant des mesures d'efficacité énergétique, notamment en ce qui concerne la normalisation, l'information à la clientèle (comme la divulgation de renseignements en matière d'environnement) et le partage des meilleures pratiques.



- Favoriser des stratégies coordonnées entre les pays signataires de l'ALENA en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre.
- Favoriser la coopération transfrontalière sur une base régionale afin de réduire les autres émissions atmosphériques.

## D. Soutenir le progrès technologique

### Proposition de politique

L'investissement dans le progrès technologique – à la fois dans les nouvelles technologies et dans l'amélioration des technologies déjà en place – constitue l'un des éléments essentiels d'une stratégie en vue d'assurer une électricité concurrentielle, sûre, fiable et peu polluante. La convergence des intérêts du secteur privé à l'égard d'un marché de plus en plus concurrentiel et de ceux du public à l'égard de l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la disponibilité et de la diversité accrues des sources de production offre une assise pour l'établissement d'un processus de collaboration entre ces deux secteurs dans ce domaine. De même, la convergence des avantages économiques et environnementaux au Canada et aux É.-U. favorise la mise en place d'un processus de collaboration binational.

Le Canada et les É.-U. doivent travailler de concert et mettre à profit leurs industries de l'électricité respectives afin d'exploiter des domaines de collaboration prometteurs et

pour favoriser l'investissement privé dans les nouvelles technologies de l'électricité.

### Initiatives particulières à l'intention des deux gouvernements

#### Priorité actuelle

Les efforts en vue de développer de nouvelles technologies et d'améliorer celles déjà en place font l'objet de discussions très animées au Canada et aux États-Unis. La réussite de ces efforts repose sur une coopération entre les secteurs public et privé. Le temps est venu pour les gouvernements des deux pays de joindre leurs forces pour :

- investir dans les nouvelles technologies de production peu polluantes;
- investir dans les technologies de gestion de la demande;
- développer et démontrer des technologies de combustion propre du charbon.

#### Autres possibilités

- Favoriser un dialogue binational afin de déterminer les domaines d'investissement technologique prioritaires touchant tous les aspects des technologies de production, de transport, de distribution et de service à la clientèle.
- Examiner et réduire, s'il y a lieu, les obstacles fiscaux et réglementaires à l'investissement dans le développement technologique.



## V. Conclusion : bâtir un avenir énergétique durable

Le Canada et les É.-U. doivent continuer de travailler ensemble en vue de bâtir un avenir énergétique durable pour l'Amérique du Nord. Or, la prospérité de leurs économies respectives repose sur un approvisionnement en énergie sûr. Jusqu'à maintenant, nous avons pris pour acquis les abondantes ressources en énergie dont disposait notre continent. Même si nous n'avons pas encore à faire face à des pénuries graves, nous ne pouvons continuer de nous complaire dans notre situation actuelle sous peine de perdre la sécurité sur laquelle nous pouvons compter. Une vision partagée de l'avenir nous aidera à faire en sorte de mettre en branle des initiatives stratégiques appropriées des deux côtés de la frontière en vue de préserver cette sécurité.

Une perspective énergétique nord-américaine constitue une occasion de mettre en valeur tous les objectifs énergétiques que nous nous sommes fixés :

- Les avantages économiques associés au développement de nos ressources énergétiques et de notre savoir-faire technologique;
- Les avantages environnementaux associés à une interdépendance efficace;

- Les avantages sociaux et économiques associés à la disponibilité d'une énergie abordable, sûre et fiable.

L'interdépendance accrue des marchés énergétiques nord-américains s'est traduite par de nouveaux avantages pour les consommateurs et les producteurs du Canada et des É.-U. Une intégration accrue reposant sur l'intensification du commerce, des investissements transfrontaliers, un dialogue de portée continentale sur les politiques environnementales et la coopération technologique contribuera à la réalisation de nos objectifs communs. Aucun de nos pays ne peut ignorer l'envergure de plus en plus continentale de la question énergétique.

Ce document vise à mettre en évidence certaines des mesures pouvant être adoptées par les gouvernements et l'industrie en vue de favoriser un avenir énergétique durable pour l'Amérique du Nord. La plupart de ces mesures reposent sur le cadre politique déjà en place au Canada et aux É.-U.

Les entreprises membres de l'ACÉ se sont engagées à collaborer avec les hauts fonctionnaires au Canada et aux É.-U. ainsi qu'avec d'autres intervenants afin d'améliorer et d'élargir le cadre esquissé dans le présent document et de bâtir un avenir énergétique plus sûr et plus écologiquement viable pour nos deux pays.

